



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0445

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Club pour le développement durable - Acteurs, communes, territoires - Financement du projet

service : Direction générale - Mission coordination territoriale

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne J.C., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jaquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne J.C.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008

Délibération n° 2008-0445

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Club pour le développement durable - Acteurs, communes, territoires - Financement du projet**

service : Direction générale - Mission coordination territoriale

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'engagement de la Communauté urbaine en matière de développement durable s'est concrétisé en 2005 par la réalisation d'un Agenda 21 qui exposait une stratégie, proposait des expérimentations territoriales et programmat des actions.

L'Agenda 21 de la Communauté urbaine considère dans leur ensemble l'économie, le social, l'environnement et la participation citoyenne, mais prend aussi en compte les interactions de ces politiques, afin de parvenir à un développement qui soit à la fois équitable, viable et vivable.

La création d'un Club pour le développement durable

Dans le cadre de son Agenda 21, la Communauté urbaine s'est engagée à accompagner les partenaires et notamment les communes de l'agglomération, qui envisageaient de lancer des projets de développement durable. Ainsi le Club pour le développement durable - Acteurs, communes, territoires a été créé le 12 juin 2006, avec l'objectif d'offrir aux communes de l'agglomération un espace d'échange et de dialogue, permettant de débattre collectivement des problématiques de développement durable à partir de questionnements et d'expériences.

En cela, il répondait à une demande des élus municipaux qui souhaitaient bénéficier d'informations sur les stratégies nationales et locales de développement durable et s'appuyer sur la Communauté urbaine pour lancer leur démarche territoriale. Parallèlement, d'autres communes lançaient leurs propres projets.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de mobiliser les acteurs locaux dans une démarche partenariale pour enclencher une dynamique territoriale de développement durable favorisant l'articulation entre les initiatives communautaires et communales dans un principe de subsidiarité. En effet, l'Agenda 21 de la Communauté urbaine est un document institutionnel qui décline des actions de compétence communautaire. Pour évoluer vers un Agenda 21 porteur d'un projet d'agglomération, il doit être confronté aux dynamiques territoriales.

Le fonctionnement et le bilan du Club

Le Club pour le développement durable s'adresse de manière prioritaire aux communes membres de la Communauté urbaine, mais il est également ouvert à toutes les compétences utiles à un enrichissement mutuel. Il est ainsi composé de membres permanents : élus municipaux et communautaires, personnels territoriaux, tandis que les partenaires institutionnels et associatifs sont sollicités pour témoigner ou apporter leurs expertises en fonction des thèmes abordés.

L'activité du Club consiste essentiellement à organiser des assemblées plénières et des ateliers de travail thématique. Les initiatives communales sont valorisées et mises en perspective avec les orientations nationales et celles de la Communauté urbaine. A travers ce Club, une veille territoriale est assurée.

Depuis deux ans et demi, trois séances plénières ont été organisées ainsi que quatre ateliers de travail. Une centaine de participants assiste régulièrement aux séances plénières, tandis que les ateliers réunissent une cinquantaine de personnes. Deux enquêtes ont été réalisées et quelques communes ont bénéficié de conseils personnalisés.

Les perspectives de développement

Le fonctionnement du Club s'est avéré adapté aux attentes des participants, c'est pourquoi il a été décidé de poursuivre et de développer son action à partir de 2009, notamment en portant une attention particulière aux quartiers en difficultés inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).

Il est envisagé de renforcer le travail partenarial dans 4 directions :

- la création d'ateliers de travail permanent sur des thématiques spécifiques nécessitant un engagement des partenaires sur la durée,
- l'approfondissement de démarches globales d'aménagement, d'organisation ou de gouvernance à travers des visites dans des collectivités ou des organismes particulièrement innovants en la matière,
- le croisement dynamique des différentes approches expérimentées dans l'agglomération pour construire un projet commun,
- la mobilisation et l'accompagnement de territoires fragilisés et inscrits au titre de la politique de la ville pour parvenir à un développement plus équilibré en mettant en relation, autour d'objectifs communs la ville qui gagne et la ville qui souffre,
- la communication, notamment à travers un recueil annuel des travaux du Club.

Afin de mener à bien l'ensemble de ses travaux, la Communauté urbaine aura recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une agence de communication interviendra également pour la réalisation des documents de communication qui seront édités dans le cadre des travaux du Club.

Le financement de l'activité du Club.

Le Club pour le développement durable a vocation à mobiliser les acteurs afin de les sensibiliser au développement durable. Cette mission s'inscrit dans la stratégie du Projet urbain intégré (PUI) 2008-2010, approuvé par la préfecture de Région et la région Rhône-Alpes et financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Ce projet répond aux objectifs du programme opérationnel FEDER, inscrits dans la fiche-action 14 : Soutien à l'élaboration de démarches de type Agenda 21 locaux et à leur mise en réseau. En effet, il privilégie une approche transversale visant à mobiliser les acteurs locaux, le partage d'une culture commune en matière de développement durable ainsi que l'évolution des stratégies à travers une démarche de progrès.

Le montant maximal de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur deux ans est évalué à 55 000 € HT, soit 65 780 € TTC. Par ailleurs, les frais de communication sont estimés à 30 000 € TTC. Le coût global du projet est par conséquent évalué à 95 780 € TTC sur deux années, aussi, le FEDER pourrait être sollicité à hauteur de 50 % du montant TTC (soit une subvention de 47 890 € maximum) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le renforcement de l'activité du Club pour le développement durable - Acteurs, communes, territoires.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Projet urbain intégré (PUI) à hauteur de 50 % des montants TTC, soit un montant maximum de 47 890 €,

b) - signer la convention correspondante.

3° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 617 800, 623 700 et 623 800 - fonction 020.

4° - Les sommes à recouvrer seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 747 700 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.